

Paris, le 05 juin 2014

Objet : droit de réponse à l'article de Mediapart sur Jean-René Fourtou daté du 04 juin 2014

Chère Madame,

A la suite de votre article intitulé « *Vivendi : une présidence à 100 millions d'euros* » paru hier dans Mediapart, je souhaite rectifier un certain nombre d'informations partielles ou erronées.

Tout d'abord, si Jean-René Fourtou a, comme d'ailleurs d'autres cadres du Groupe, exercé son plan de stock-options de mai 2004 arrivant à échéance le 20 mai dernier, il est franchement inexact d'affirmer qu'il a « *empoché 15,3 millions d'euros* ». En réalité, la plus-value dégagée par cette opération s'élève à 1 million d'euros avant impôts, ce qui représente un montant net inférieur à 400 000 euros.

Le prix d'exercice a été ajusté de 20,67 euros à 17,48 euros conformément aux dispositions légales. La loi n'offre ni « *facilité* » ni « *subterfuge* » : en l'espèce, elle confère des droits et des obligations que nous avons scrupuleusement respectés, qui ont bénéficié à l'ensemble des salariés tributaires et qui sont couramment utilisés par toutes les sociétés cotées.

S'agissant la souscription de Jean-René Fourtou aux ORA en novembre 2002, je vous rappelle que, lors du remboursement de celles-ci en actions en novembre 2005, il avait définitivement renoncé à tout intérêt financier sur ces titres ou ceux acquis en réemploi du produit de leur cession, ceux-ci ayant été confiés à une fondation entièrement gérée par l'Institut de France et présidée par son Chancelier.

Concernant les opérations de 2007 que vous relatez, Jean-René Fourtou a investi 38 millions d'euros et n'a donc pas reçu 44 millions d'euros comme vous le laissez croire. Cette opération a dégagé une plus-value de 6 millions d'euros avant impôts.

Force est de constater que le montant cumulé de 100 millions d'euros que vous utilisez dans le titre de votre article est faux et trompeur.

Enfin, je conteste l'analyse que vous faites de l'évolution du titre de Vivendi depuis 2002. Quelques jours après le départ de Jean-Marie Messier, l'action cotait 9 euros alors qu'elle vaut plus du double aujourd'hui. Dès lors, comment pouvez-vous prétendre que Vivendi « *a fait du surplace* » ?

La situation actuelle n'a plus rien à voir avec celle d'il y a 12 ans. Vivendi est passé d'une entreprise qui cumulait 38 milliards d'euros de dettes et de pertes à un groupe en croissance qui sera totalement désendetté, avec des disponibilités, après en avoir fait bénéficier pour près de 5 milliards d'euros les actionnaires, non compris les versements de dividendes des années précédant 2014.

Salutations cordiales,

Simon Gillham  
Directeur de la Communication  
& des Affaires publiques